

Feuillet de renseignements (FR)

Ce feuillet de renseignement (FR) fournit des informations pertinentes concernant la pile, aux détaillants, consommateurs, FEO et autres utilisateurs demandant une FDS conforme au SGH. Les articles, tels que les piles, ne sont pas visés par les critères de classification FDS du SGH. Les critères du SGH ne sont pas conçus ou destinés à être utilisés pour classer les dangers physiques, les dangers pour la santé, ou les dangers pour l'environnement d'un article. Les piles domestiques de marques sont définies comme des dispositifs électrotechniques. La conception, sécurité, fabrication, et qualification des piles domestiques de marques respectent les normes ANSI et CEI relatives aux piles. Ce document est basé sur les principes énoncés dans les approches de communication des dangers suivants : ANSI Z-400.1, SGH, JAMP AIS, CEI 62474 et ANSI C18.4M.

1. Renseignements sur le document

Nom du document	Éléments de pile et piles au lithium HPL Procell (éléments de pile et piles au lithium métal)
Identification du document	FR — Pile Li HPL
Date d'émission	8-Dec-15
Version	8
Préparateur	Réglementation et sécurité des produits (RSP)
Dernière révision	1/5/2024
Coordonnées	SDS@Procell.com

2. Informations sur l'entreprise

Nom et adresse	Duracell Industrial Operations, 14 Research Drive, Bethel, CT USA 06801.
Téléphone Américain	(203) 796-4000
Site Web	www.Procell.com
Relations avec les consommateurs - Amérique du Nord:	Amérique du Nord : 1-800-551-2355 (9 h à 17 h HNE)

Relations avec les consommateurs	<p>Latin America (Brazil) 0 800 727 1165, (Chile) 188 800 224 488, (México) 0 1800 283 2901 (Reste de l'Amérique latine) Procell.mx.help</p> <p>Europe (UK) 0800 716434, (FR) 0800 346 790 (Service & appel gratuits), (IRL) 1 800 509 176, (DE) 800 101 2112, (AT) 0800 1025 1956, (CH) 0800 000 885, (BE) 0800 509 95, (NL) 0800 265 8616, (IT) 800 125 662, (ES) 900 800 522, (PT) 800 781 012, (GR) 210 66 75 000, (CY) 22-210900, (DK-FI-NO-SE) +46 8 799 1926, (NO) 63791957, (ZA) 0800980782, (RO) 021 3361915, (IS) +354 5222700, (MD) +373 0800700 88, (BG) 02 40 24 500, (BIH) 033756000, (MNE) 020261920, (PL) 00800 77628282, (LT) +370 656 40111, (LV) +371 670 48400, (EE) +3726505555, (CZ) +420 233 325 614, (SK) +42153419601, (HU) 0620 770 7099, (HR) 0800 0009, (SI) 01/588 6800, (AZ) 99412 5990511, (UA) +380444909771 (ПрАТ "СAB 92) & +380442476704 (ТОВ «ІНБЕСТКОМ»), (KZ) +7 727 250 05 50, (KG) 0312 41 77 04 (Apple City International), (TR) 0 850 502 61 40, (BG)02/40 24 500, (BIH) 38733756000, (UZ) 998 900123313</p> <p>Asia (CN) 4008850883, (HK) 800-969-950, (TW) 0800-251-122, (AU) 1-800-239901, (NZ) 0800-44-6869, (KP) 080-393-3000, (SG) 800-120-5608, (TH) 001 800 852 6595, (VN) 120 11543, (MY) 1-800-81-5379, (ID)001-803-0167294, (PH) 1-800-1110-1392, (IN) 1800-120-7897</p>
---	---

3. Information sur l'article

Description	Pile au lithium domestique de marque
Catégorie de produits	Dispositif électrotechnique

Feuillet de renseignements (FR)

Utilisation	Source d'alimentation portable pour appareils électroniques
Números de modelo/Designaciones IEC (descripciones físicas)	CR2 (CR15H270), 123 (123A, CR123A, DL123A, CR17345), CR-A (CR17450)
Principes de fonctionnement	Une pile alimente un appareil en convertissant l'énergie chimique stockée en énergie électrique.
4. Fabrication	
Normes applicables de l'industrie des piles	ANSI C18.3M Partie 1, ANSI C18.3M Partie 2, ANSI C18.4, CEI 60086,1, CEI 60086-2, CEI 60086-4
Système électrotechnique	Dioxyde de manganèse au lithium
Électrode — Négative	Alliage de lithium (n° CAS : 7439-93-2)
Électrode — Positive	Dioxyde de manganèse (n° CAS : 1313-13-9)
Électrolyte	Carbonate de propylène — solvant (n° CAS : 108-32-7)
Électrolyte	1,2-diméthoxyéthane — solvant (n° CAS : 110-71-4)
Polytétrafluoroéthylène (PTFE)	n CAS: 9002-84-0; 0.1-1%
Matériaux de construction — CAN	Acier (n°CAS : 110-71-4)
Substances à déclarer (Critère 1 de la Pile sans mercure (ANSI C18.4M < 5 ppm))	1,2-diméthoxyéthane — solvant (n° CAS : 110-71-4) Oui
Petits éléments de pile ou petites piles (ANSI C18.1M Partie 2; CEI 60086-5)	Les piles de format 1/3N, 123, 28L, CR2 tiennent à l'intérieur d'un cylindre d'essai spécialement conçu de 2,25 pouces (57,1 mm) de long par 1,25 pouces (31,70 mm) de large.
5. Santé et sécurité	
Ingestion	Requis pour les piles de format 1/3N, 123, 28L, CR2 : Garder hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.
Conditions normales d'utilisation	L'exposition au contenu intérieur de la pile scellée ne se produira pas à moins que la pile ne fuie, soit exposée à des températures élevées, ou soit abusée mécaniquement.

Feuillet de renseignements (FR)

Note au médecin (1)

À l'attention du médecin – pour plus d'informations concernant l'identification de la pile et le traitement, appeler la LIGNE D'URGENCE NATIONALE EN CAS D'INGESTION DE PILE (800-408-8666), ouverte 24 h sur 24. Vous trouverez des informations supplémentaires concernant le traitement dans la DIRECTIVE DE NATIONAL CAPITAL POISON CENTER EN MATIÈRE DE TRIAGE ET DE TRAITEMENT EN CAS D'INGESTION DE PILE : <https://www.poison.org/battery/guideline>. Si le patient est âgé de 0 à 12 ans, obtenir immédiatement une imagerie par rayons X pour localiser la pile. Si le patient est âgé de > 12 ans et que le diamètre de la batterie est > 12 mm ou inconnu, obtenir également une imagerie par rayons X. Les imageries par rayons X couvrent la totalité du cou, de l'œsophage et de l'abdomen. Une fois que la position dans l'œsophage a été déterminée par l'imagerie par rayons X et si moins de 12 heures se sont écoulées après l'ingestion, envisager de donner 10 ml de suspension de sucralfate par la bouche toutes les 10 minutes, pour un maximum de 3 doses, en attendant la sédation en vue de l'endoscopie. Ne pas retarder l'extraction de la pile parce qu'un patient a mangé récemment ou a reçu du miel ou du sucralfate par la bouche. Les piles logées dans l'œsophage doivent être retirées immédiatement, car la pile peut fuir, des brûlures caustiques peuvent se produire et une perforation peut avoir lieu dès deux heures après l'ingestion. Le retrait par voie endoscopique est préférable, car celui-ci permet de visualiser la lésion tissulaire en direct. Une fois la pile retirée de l'œsophage, si aucune perforation n'est évidente, irriguer la région concernée avec 50 ml à 150 ml d'acide acétique stérile à 0,25 %, puis observer toute complication tardive.

Note au médecin (2)

Si une pile de grande taille (20 mm ou plus) se trouve dans l'estomac ou au-delà d'un enfant de < 5 ans, et sur la base des antécédents, a pu se loger dans l'œsophage pendant > 2 heures, envisager un diagnostic par voie endoscopique afin d'exclure la possibilité éloignée d'une lésion à l'œsophage. Retirer les piles, par voie endoscopique si possible, de l'estomac et au-delà si : 1) un aimant a aussi été ingéré, 2) le patient développe des signes ou symptômes qui sont susceptibles d'être liés à l'ingestion de pile, ou, 3) une pile de grande taille de 15 mm ou plus a été avalée par un enfant âgé de moins de 6 ans et se trouve dans l'estomac depuis 4 jours ou plus. Laisser les piles passer spontanément si elles ont dépassé l'œsophage (estomac et au-delà) et qu'aucun signe clinique n'indique une lésion gastro-intestinale importante. Confirmer le passage des piles par une inspection des selles. Envisager de prendre des radiographies régulièrement pour confirmer le passage si aucun passage des piles n'est observé dans un délai de 10 à 14 jours.

Feuillet de renseignements (FR)

Premiers soins — En cas d'ingestion	<p>Premiers secours – en cas d'ingestion de pile, NE PAS DONNER D'IPÉCAC. Ne pas provoquer le vomissement. Obtenir des soins médicaux immédiatement et appeler la LIGNE D'URGENCE NATIONALE EN CAS D'INGESTION DE PILE (800-498-8666) ouverte 24 h sur 24 pour obtenir une assistance liée à l'identification de la pile et au traitement. Essayer de déterminer le code (ou diamètre) de la pile qui accompagne la pile avalée ou de la pile de remplacement. Si ce code n'est pas disponible, mesurer le diamètre de la pile ou faire une estimation en se basant sur la taille de son compartiment ou la taille de l'autre pile comparable. Fournir ces informations au fournisseur de soins de santé traitant. Si l'enfant est âgé de plus de 12 mois et capable d'avaler, et que la pile a été avalée durant les 12 dernières heures, si vous avez du miel à disposition, donnez du miel à l'enfant immédiatement et pendant le trajet vers la salle d'urgence. Donner 10 ml (2 cuillères à thé) de miel par la bouche toutes les 10 minutes pour un maximum de 6 doses. Ne pas retarder votre départ pour la salle d'urgence pour obtenir ou donner du miel. À part le miel, ne rien donner par la bouche.</p>
Centre antipoison/Amérique du Nord:	<p>Appels aux États-Unis / Canada seulement: 1-800-498-8666 (sans frais. Ligne d'assistance nationale sur l'utilisation de la batterie 24 heures sur 24</p>
Centre antipoison/Annuaire mondial:	<p>http://globalcrisis.info/poisonemergency.html#AAA</p>
Premiers soins — Contact avec les yeux	<p>Rincer à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Consulter immédiatement un médecin.</p>
Premiers soins — Contact avec la peau	<p>Retirer les vêtements contaminés et nettoyer la peau à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.</p>
Premiers soins — Inhalation	<p>Le contenu d'une pile qui fuit peut être irritant pour les voies respiratoires.</p>
Normes de sécurité et d'essais des piles	<p>Les piles au lithium métal Procell satisfont aux exigences de la norme ANSI C18. 3M Partie 2 et CEI 60086-4. Ces normes précisent les tests et les exigences pour les piles au lithium afin d'assurer un fonctionnement sûr lors d'une utilisation normale et de mauvaises utilisations raisonnablement prévisibles. Les régimes d'essai évaluent trois conditions de sécurité. Ce sont :</p> <ol style="list-style-type: none">1— Simulation de l'usage prévu : L'utilisation partielle, la vibration, les chocs thermiques, et les chocs mécaniques2— Mauvaises utilisations raisonnablement prévisibles : Une installation incorrecte, un court-circuit externe, une chute libre (échappée par l'utilisateur), une décharge excessive, et l'écrasement3— Considérations de conception : L'abus thermique, la contrainte du moule

Feuille de renseignements (FR)

Mises en garde	<p>AVERTISSEMENT : Garder les piles hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Pour plus d'informations sur le traitement, en Amérique du Nord, appeler sans frais au (202) 625-3333. L'ingestion peut entraîner des blessures graves ou la mort. Les éléments de pile peuvent exploser ou fuir s'ils sont chauffés, désassemblés, court-circuités, rechargés, exposés au feu ou à une température élevée ou mal insérés. Garder dans leur emballage original jusqu'à leur utilisation. Ne pas transporter de piles en vrac dans vos poches ou votre sac à main.</p>
6. Risque d'incendie et lutte contre l'incendie	
Risque d'incendie	Les piles peuvent se rompre ou fuir si exposées au feu.
Méthodes d'extinction	Utiliser tout moyen d'extinction approprié pour la zone environnante. Pour un début d'incendie, des extincteurs au dioxyde de carbone ou de grandes quantités d'eau sont efficaces dans le refroidissement de piles lithium métal. Si le feu progresse jusqu'à l'endroit où le lithium métal est exposé (flammes rouge foncé), utiliser un extincteur de classe D, approprié pour le lithium métal.
Incendies impliquant de grandes quantités de piles	De grandes quantités de piles exposées au feu se rompront et libéreront des fumées irritantes en raison de la dégradation thermique.
7. Manutention et entreposage	
Précautions de manutention	Éviter les abus mécaniques et électriques. Ne pas court-circuiter ni installer d'une manière incorrecte. Les piles peuvent se rompre ou fuir si démontées, écrasées, rechargées ou exposées à des températures élevées. Installer les piles conformément aux instructions du fabricant.
Précautions d'entreposage	Ranger les piles dans un endroit sec à température ambiante normale. La réfrigération ne prolonge pas leur durée de vie.
Déversements de grandes quantités de piles en vrac (non emballées)	Informez le personnel responsable des déversements dans le cas de grands déversements. Des vapeurs irritantes et inflammables peuvent être libérées de piles défectueuses ou endommagées. Répartir les piles afin d'éviter un court-circuit. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Évacuer la zone et laisser les vapeurs se dissiper. Le personnel de nettoyage doit porter l'équipement de protection individuelle approprié pour éviter tout contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation de vapeurs ou de fumées. Augmenter la ventilation. Recueillir soigneusement les piles et les placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Retirer tout liquide déversé avec une matière absorbante et contenir pour élimination.
8. Considérations relatives à l'élimination (SGH Section 13)	

Feuillet de renseignements (FR)

Collecte et élimination appropriée	Jeter les piles usagées (ou excédentaires) en conformité avec les règlements fédéraux, étatiques/provinciaux et locaux. Ne pas accumuler de grandes quantités de piles usagées pour l'élimination, car les accumulations pourraient provoquer un court-circuit. Ne pas incinérer. Dans les pays comme le Canada et l'Union européenne, où il y a des réglementations pour la collecte et le recyclage des piles, les consommateurs devraient disposer de leurs piles usagées dans le réseau de collecte des dépôts municipaux et des détaillants. Ils ne doivent pas jeter les piles avec les ordures ménagères.																				
USA EPA RCRA (40 CFR 261)	Les piles au lithium métal « chargées » respectent les critères (D003 — Réactivité) d'un déchet dangereux tel que défini par la Loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA) 40 CFR 261.23. Si recyclées, les piles au lithium métal sont classées comme déchets de type universel.																				
USA DOT (49 CFR 173,184 d)	d) Les éléments de pile ou les piles au lithium expédiés pour élimination ou recyclage. Un élément de pile ou une pile au lithium, y compris un élément de pile ou une pile au lithium contenu dans un équipement, qui est transportée par véhicule à moteur vers une installation d'entreposage ou un site d'élimination autorisé, ou à des fins de recyclage, est exemptée des exigences de test et de tenue des dossiers du paragraphe (a) et les exigences d'emballage à spécifications du paragraphe (b)(3) du présent article, lorsqu'emballé dans un emballage extérieur plus robuste conforme aux exigences de §§173.24 et 173.24a. Un élément de pile ou une pile au lithium qui répond aux conditions de format, de conditionnement et de communication des risques du paragraphe (c)(1) à (3) du présent article est exempté des sous-parties C à H de la partie 172 de ce sous-chapitre.																				
California Universal Waste Rule (Cal. Code Regs. Titre 22, Div. 4.5, Ch. 23)	La Californie interdit l'élimination des piles en tant qu'ordure (y compris les ordures ménagères).																				
9. Informations relatives au transport (SGH section 14)																					
Les documents de résumé de test UN38.3	Les documents de résumé de test UN38.3 qui sont requis le 1er janvier 2020 par les Règlements types de l'ONU, 20e édition révisée, 2.9.4 peuvent être demandés en envoyant une demande par courrier électronique à UN38.3_Procell@Procell.com.																				
Statut réglementaire	Les piles au lithium métal Procell sont fabriquées et livrées conformément aux réglementations IATA/OACI en vigueur. Les piles au lithium métal Procell																				
Piles au lithium DEFECTUEUSES	Les piles au lithium défectueuses sont interdites sur les avions de passagers ainsi que sur les avions-cargos. Pour tous les autres modes de transport, les piles au lithium défectueuses sont totalement réglementées en tant que marchandises dangereuses.																				
Contenu total de lithium (en grammes)	Voir ci-dessous pour chaque numéro de catalogue : <table border="1" data-bbox="613 1688 1464 1848"> <thead> <tr> <th>No de</th> <th>Contenu total de</th> <th>Type</th> <th>Poids total</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>123</td> <td>0.55</td> <td>Cellulaire</td> <td>17</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CR2</td> <td>0.26</td> <td>Cellulaire</td> <td>11</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CR17450</td> <td>0.6</td> <td>Cellulaire</td> <td>24</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	No de	Contenu total de	Type	Poids total		123	0.55	Cellulaire	17		CR2	0.26	Cellulaire	11		CR17450	0.6	Cellulaire	24	
No de	Contenu total de	Type	Poids total																		
123	0.55	Cellulaire	17																		
CR2	0.26	Cellulaire	11																		
CR17450	0.6	Cellulaire	24																		

Feuillet de renseignements (FR)

Numéro d'identification de l'ONU/Nom d'expédition	UN3090 — Piles au lithium métal UN3091 — Piles au lithium métal emballées avec ou contenues dans un équipement
Test de transport 38.3 de l'ONU	Procell certifie que toutes ses piles au lithium sont conformes aux exigences du Manuel d'épreuves et de critères de l'ONU, Partie III du paragraphe 38.3. Si vous assemblez ces piles dans de plus grands blocs-piles, il est recommandé d'effectuer les tests de l'ONU pour garantir le respect des exigences avant l'expédition.
Conformité aux dispositions spéciales (DS)	Des dispositions réglementaires spéciales stipulent que les piles doivent être emballées d'une manière qui empêche la production d'une quantité dangereuse de chaleur et les courts-circuits.
Dispositions spéciales de l'USA DOT (département des transports)	49 CFR 173.185(c) DS A101 (emballé dans un équipement par voie aérienne)
Exceptions de l'USA DOT pour les éléments de pile ou les piles au lithium expédiés pour élimination ou recyclage	40 CFR 173.185(d)
Instructions d'emballage (IATA/OACI) pour le transport aérien 65e édition	PI 968 — Piles au lithium métal (expédiées seules), section 1B ou 1A Instruction d'emballage selon le cas PI 969 — Piles au lithium métal emballées avec un équipement PI 970 — Piles au lithium métal contenues dans un équipement
Dispositions spéciales (IMDG) pour le transport maritime/fluvial	188
Dispositions spéciales ADR/RID	188
Transport aérien de passagers	Les voyageurs aériens doivent consulter le site Web sur les déplacements sécuritaires de l'US Department of Transportation (DOT) au http://safetravel.dot.gov pour des conseils concernant le transport de piles au lithium.
Ligne d'appels pour les urgences de transport	Ligne d'appels 24 heures pour intervention d'urgence CHEMTREC Aux États-Unis appeler (703) 527-3887 À l'extérieur des États-Unis, appeler le +1 (703) 527-3887 (appel à frais virés)
10. Information réglementaire (SGH Article 15)	
10a. Exigences relatives aux piles	
La loi sur la gestion des piles	Au cours du processus de fabrication, aucun mercure n'est ajouté.
Directive relative aux piles de l'UE 2006/66/CE et l'amendement 2013/56/UE	Conforme au marquage et aux restrictions sur la substance pour le mercure (< 0,0005 %); cadmium (< 0,0020 %) et le plomb (< 0,0040 %). Les emballages de l'UE contenant des piles au lithium métal pour la vente au détail et en vrac sont marqués du symbole de collecte spéciale conformément à l'article 21.
10b. Exigences générales	
USA CPSIA 2008 (PL. 11900314)	Exempt
Commission américaine pour la sécurité	Les piles domestiques ne sont pas répertoriées comme un produit dangereux.
US EPA TSCA Article 13 (40 CFR 707.20)	Aux fins de dédouanement, les piles sont définies comme un « article ».

Feuillet de renseignements (FR)

USA EPA RCRA (40 CFR 261)	Les piles au lithium métal « chargées » respectent les critères (D003 — Réactivité) d'un déchet dangereux tel que défini par la Loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA) 40 CFR 261.23. Si recyclées, les piles au lithium métal sont classées comme déchets de type universel.
Proposition 65 de la Californie	Aucun avertissement requis selon l'évaluation d'une tierce partie.
Règlement canadien sur les produits	Sans mercure
RÈGLEMENT ECHA UE (CE) NO. 1907/2006	Réglementé comme un « article ». Contient du 1,2-diméthoxyéthane (n° CAS : 110-71-4)
Communication des substances extrêmement préoccupantes candidates de l'UE	Nom de la substance extrêmement préoccupante : 1,2-diméthoxyéthane (EGDME) Utilisation : Incorporé dans une pile au lithium en tant que solvant électrolytique Numéro EINECS : 203-794-9 Numéro CAS : 110-71-4 Concentration : La pile contient la substance extrêmement préoccupante EGDME dans une concentration allant de 1,0 à 10,0 % en poids. Parce que la pile est scellée, la totalité de la substance extrêmement préoccupante EGDME est contenue dans la pile. Manipulation sécuritaire : Ne pas ouvrir ou démonter la pile. Ne pas exposer au feu ou à des températures élevées (> 60 °C). En fin de vie, la pile doit être rapportée au point de collecte le plus près établi par un système national de collecte utilisé pour les piles.
Article 31 de REACH européen	Une FDS n'est pas nécessaire pour les articles.
10c. Définitions réglementaires — Articles	
OSHA des É.-U.	29 CFR 1910.1200(b) (6) (v)
TSCA des É.-U.	40 CFR 704.3; 710.2(3)(c); et (19 CFR 12.1209a)]
REACH de L'UE	Titre 1 — Chapitre 2 — Article 3(3)
SGH	Section 1.3.2.1
11. Autres renseignements	
11a. Certification et approbations de tierce partie	
Référencement UL	Piles au lithium — Composant BBCV2.MH12538
11b. Approches de communication des dangers FR (consulté dans l'élaboration de ce document) :	
Système général harmonisé (SGH)	Les exigences et les critères de classification FDS du SGH ne s'appliquent pas aux articles ou produits (tels que les piles) qui ont une forme fixe, qui ne sont pas destinés à libérer un produit chimique. L'exemption de l'article se trouve à la section 1.3.2.1.1 du SGH et se lit comme suit : Le SGH s'applique aux produits chimiques purs, à leurs solutions diluées et aux mélanges de produits chimiques. « Articles » tel que défini par la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1900.1200) de l'OSHA des États-Unis, ou par définition similaire, se trouve en dehors du champ d'application du système.

Feuillet de renseignements (FR)

<p>Consortium pour la promotion de la gestion conjointe des articles JAMP (Joint Article Management Promotion Consortium)</p>	<p><i>JAMP est une Association de l'industrie japonaise qui a développé le concept d'un feuillet de renseignements d'article comme outil de la chaîne d'approvisionnement afin de partager et de communiquer des informations chimiques contenues dans les articles.</i> Le processus de création de FR est basé sur les substances « à déclarer » pour répondre aux exigences réglementaires mondiales ainsi que sur les substances à être signalées par la GADSL, JIG, etc.</p>
<p>CEI 62474 Éd. 1.0 B:2012 Déclaration de matière pour des produits de et pour l'industrie électrotechnique</p>	<p>Une norme internationale qui est entrée en vigueur en mars 2012 concernant la déclaration pour les produits électriques et électroniques. La CEI 62474 remplace le défunt Joint Industry Guide – Déclaration de matière pour les produits électrotechniques (JIG-101 — Édition 4.1 (21 mai 2012)</p>
<p>Base de données CEI 62474 — Mise à la disposition du public en ligne (http://std.iec.ch/iec62474). Maintenu par TC11 : Normalisation environnementale pour les produits et systèmes électriques et électroniques.</p>	<p>Le principe général d'une substance à être incluse dans la base de données comme une substance à déclarer est : 1) lois ou réglementations nationales existantes et pertinentes d'un pays membre de la CEI relatives aux produits électrotechniques et qui interdisent ou restreignent des substances, ou qui ont une obligation d'étiquetage, de communication, de déclaration ou de notification, et 2) l'application des critères de la norme CEI 62474 qui se résulte en l'identification de substance à déclarer.</p>
<p>ANSI Z 400.1/Z19.1 (2010)</p>	<p>2.1 Champ d'application : S'applique à la préparation des FDS pour les produits chimiques dangereux utilisés dans des conditions professionnelles. Ne prévoit pas comment la norme peut être appliquée à des articles. Elle présente des renseignements de base sur la façon d'élaborer et de rédiger une FDS. Des renseignements complémentaires sont fournis pour aider à respecter les lois et règlements étatiques, provinciaux et fédéraux en matière de protection de l'environnement et de santé et sécurité. Les éléments de la norme peuvent être acceptables pour une utilisation internationale.</p>

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ: D32+B1:L110+B109:I110+B108:I110+B107:I110+B106:I110+B105:I110+B103:I110+B101:I110+B98:I110+B95:I110+B93:I110+B91:I110+D32+B1:L110+B89:I110+D32+B1:L110+B87:I110+D32+B1:L110+B86:I110+D32+B1:L110+B83:I110+D32+B1:L110+B82:I110+D32+B1:L110+B81:I110+D32+B1:L110+B79:I110+B78:I110+D32+B1:L110+B77:I110+D32+B1:L110+B75:I110+D32+B1:L110+B74:I110+D32+B1:L110+B72:I110+D32+B1:L110+B69:I110+D32+B1:L110+B67:I110+D32+B1:L110+B65:I110+D32+B1:L110+B63:I110+D32+B1:L110+B62:I110+D32+B1:L110+B61:I110+D32+B1:L110+B60:I110+D32+B1:L110+B58:I110+D32+B1:L110+B56:I110+D32+B1:L110+B54:I110+D32+B1:L110+B53:I110+D32+B1:L110+B50:I110+D32+B1:L110+B49:I110+D32+B1:L110+B47:I110+D32+B1:L110+B46:I110+D32+B1:L110+B44:I110+D32+B1:L110+B43:I110+D32+B1:L110+B42:I110+B41:I110+D32+B1:L110+B40:I110+D32+B1:L110+B39:I110+D32+B1:L110+B37:I110+D32+B1:L110+B35:I110+D32+B1:L110+B33:I110+D32+B1:L110+B31:I110+D32+B1:L110+B29:I110+D32+B1:L110+B27:I110+D32+B1:L110+B25:I110+D32+B1:L110+B23:I110+D32+B1:L110+B21:I110+D32+B1:L110+B19:I110+D32+B1:L110+B17:I110+D32+B1:L110+B15:I110+D32+B1:L110+B13:I110+D32+B1:L110+B11:I110+D32+B1:L110+B9:I110+D32+B1:L110+B7:I110+D32+B1:L110+B5:I110+D32+B1:L110+B3:I110+D32+B1:L110+B1:I110+D32+B1